



Feuille de couverture pour la fiche de données de sécurité du kit

Nom du produit:

Numéro d'article(s):

Il s'agit d'un kit de test qui se compose de plusieurs composants individuels, répertoriés ci-dessous, chacun ayant sa propre fiche de données de sécurité (FDS). Si un composant ne comprend pas de fiche de données de sécurité, cet article est un article qui ne contient aucune substance extrêmement préoccupante figurant sur la liste des candidats à inclure à l'annexe XIV du règlement (CE) no 2020/878 de la Commission européenne Parlement européen, le Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), article 33, et n'exige pas de fiche de données de sécurité.

Éléments du kit :

Pour des informations sur les produits, veuillez contacter votre représentant Neogen Corporation.

Pour plus d'informations sur cette FDS, veuillez contacter SDS@neogen.com.



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2020/878

Page 1/10

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| Nom du produit | Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8 |
| Code produit | T501114M, T501114B |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels; [PC21] Substances chimiques de laboratoire; |
| Description | Destiné à être utilisé dans les analyses de routine, y compris le contrôle et la surveillance de la qualité. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Leshner Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| Email | SDS@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--|---|
| | 24 heures: Médical : 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------------------------|---|
| 2.1.2. Classification - CE 1272/2008 | Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme dangereux. |
|--------------------------------------|---|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------|------------------------|
| Mention de danger | Aucun danger important |
|-------------------|------------------------|

2.3. Autres dangers

| | |
|----------------|--|
| Autres risques | Contient du matériel qui peut être nocif s'il est avalé. |
|----------------|--|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|------------------------|-----------|------------|-----------|--------------|--------------|--|
| Magnesium nitrate | | 10377-60-3 | 233-826-7 | | 0 - 0.5% | Ox. Sol. 2: H272; Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H335; |
| Sodium sulfite | | 7757-83-7 | 231-821-4 | | 0.5 - 1% | EUH031; |
| Sodium dodecyl sulfate | | 151-21-3 | 205-788-1 | | 0 - 0.5% | Flam. Sol. 2: H228; Acute Tox. 4: H302+H332; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; STOT SE 3: H335; Aquatic Acute 2: H401; Aquatic Chronic 3: H412; |

Description

Aucun composant ne doit être divulgué conformément à la réglementation applicable. Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.

Caractéristiques des particules

Sans objet.

Informations supplémentaires

Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit ne supporte pas la combustion. Ne pas laisser le produit non dilué être rejeté dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.
Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à des températures comprises entre 2 °C et 30 °C. Suivez les instructions sur l'étiquette. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations. Suivez les instructions sur l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle


Aucune limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| |  |
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés | Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. |
| 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection. |
| Protection des yeux / du visage | Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée. |
| Protection de la peau - Protection des mains | Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable. Lavez l'extérieur des gants avant de les retirer. |
| Protection de la peau - Divers | Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. Laver les vêtements contaminés, séparément des autres blanchisserie, avec du détergent et de l'eau avant de les réutiliser. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Contrôles de l'exposition professionnelle | Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux. |

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
|--|--|

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| État | Liquide |
| Couleur | Transparent/Incolore |
| Odeur | Inodore |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | ≈ 10 |
| Point de fusion | Donnée non disponible |
| Point de congélation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition initial | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | Sans objet. |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Densité / Densité relative | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage | Donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | Donnée non disponible |
| Viscosité | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | Sans objet. |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Tension de surface | Donnée non disponible |
| Groupe de gaz | Donnée non disponible |
| Teneur en benzène | Donnée non disponible |
| Teneur en plomb | Donnée non disponible |
| COV (composants organiques volatiles) | Donnée non disponible |
| Conductivité | Donnée non disponible |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|--|
| | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|--|---|
| | Tenir à l'écart de températures extrêmes. |
|--|---|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|--|------------------------|
| | Donnée non disponible. |
|--|------------------------|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|--------------------|
| | Oxydes de carbone. |
|--|--------------------|

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, ce produit contient des substances classées comme dangereuses. Pour plus d'informations, voir la section 3. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun effet mutagène signalé. |
| Cancérogénicité | Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists). Énumérés par l'Agence internationale de recherche sur le cancer (IARC) en tant que groupe 3 substance: la preuve ne soutient pas la substance comme cancérogène humain, [Sodium sulfite (sulfites), CAS No. 7757-83-7]. Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Rapport sur les cancérogènes du Programme national de toxicologie (PN). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003. |
| Toxicité reproductive | Aucun effet tératogène signalé. |

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

11.1 Informations sur les classes de danger

| | |
|---|---|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Aucun danger important. |
| Danger par aspiration | Aucun danger important. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. |

11.1.2. Mélanges

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.4. Informations toxicologiques

| | |
|--|-----------------------|
| | Donnée non disponible |
|--|-----------------------|

11.1.5. Classe de danger

| | |
|--|--|
| | Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations. |
|--|--|

11.1.6. Critères de classification

| | |
|--|--|
| | D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires. |
|--|--|

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|--|---|
| | Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion. Inhalation. |
|--|---|

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.10. Effets interactifs

| | |
|--|------------------------|
| | Donnée non disponible. |
|--|------------------------|

11.1.11. Absence de données spécifiques

| | |
|--|---|
| | <1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue. |
|--|---|

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.13. Autres informations

| | |
|--|------------------------|
| | Donnée non disponible. |
|--|------------------------|

Informations supplémentaires

| | |
|--|------------------------|
| | Donnée non disponible. |
|--|------------------------|

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|-----------------------|
| | Donnée non disponible |
|--|-----------------------|

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.7 Autres effets néfastes

Les données d'essai spécifiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Informations supplémentaires

Tenir à l'écart des lacs, des étangs ou des cours d'eau. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivez les instructions sur l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement

Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Si vide: ne pas réutiliser ce conteneur. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible. Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts intérieurs ou extérieurs.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| <p>Règlements</p> | <p>RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH).</p> |
| <p>Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:</p> | <p>--International--.</p> <p>Convention de Bâle (déchets dangereux) : Sans objet.</p> <p>Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Accord Mercosur: En vigueur.</p> <p>Protocole de Montréal: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>La Convention de Rotterdam: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>La Convention de Stockholm: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>--Asie et les nations de l'ANASE--.</p> <p>Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): [2309, Magnesium nitrate, CAS No. 10377-60-3 (<0.1%)].</p> <p>Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution atmosphérique (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Évaluation prioritaire, (écosystème), [214, Sodium dodecyl sulfate, CAS No. 151-21-3].</p> <p>Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Comburant, [Magnesium nitrate (nitrates), CAS No. 10377-60-3 (<0.1%)].</p> <p>Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi PRTR-SDS (Japon): Communiqué environnemental de classe I, [275, Sodium dodecyl sulfate, CAS No. 151-21-3].</p> <p>Loi sur les contre-mesures de contamination des sols (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution de l'eau (Japon) : Substance nocive, [Magnesium nitrate (nitrates), CAS No. 10377-60-3 (<0.1%)].</p> <p>Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> |

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969);, Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Décret 113/2017/ND-CP: Liste des produits chimiques soumis à déclaration obligatoire, Décret 113/2017/ND-CP: Liste des produits chimiques soumis à la production et au commerce industriels conditionnels, [Magnesium nitrate, CAS No. 10377-60-3 (<0.1%)].

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Code australien des marchandises dangereuses: Sans objet.

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Annexe XVII pour REACH: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus, Aucune restriction.

Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): Sans objet.

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

California Proposition 65: Ce produit ne contient pas de substances à déclaration à 0,0001 % de concentration.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Acronymes

ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).

CAS No.: Service d'abstraites chimiques.

CLASS: Classification, étiquetage et feuille de données sur la sécurité des produits chimiques dangereux Règlement 2013 (Malaisie).

FIFRA: Loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.

Rapid Extraction Buffer (REB), Type 8

Révision 0
Date de révision 2023-04-10

Autres informations

| | |
|--|---|
| <p>Texte des mentions de danger présentées en Section 3</p> | <p>SGH: Système mondial harmonisé. HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012). IATA: Association du transport aérien international. ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales. LD: Dose létale. LEP: Limite d'exposition professionnelle. OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail. PEL: Limite d'exposition admissible. REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques. STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles. SVHC: Substance extrêmement préoccupante. US DOT: Département des transports des États-Unis. VOC: Composé organique volatil. WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p> <hr/> <p>Ox. Sol. 2: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires. EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Flam. Sol. 2: H228 - Matière solide inflammable. Acute Tox. 4: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Aquatic Acute 2: H401 - Toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> |
|--|---|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | <p>AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.</p> <p>Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p> |
|--|--|